

Elections professionnelles 2026

Notice explicative

J'accède au portail Elections pour élire mes représentants aux instances de dialogue social

<https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/accueil>



CALENDRIER DES ELECTIONS



COMMENT CHOISIR POUR QUI VOTER ?

- **Ouverture du portail Elections** : lundi 5 octobre à 14h00 (heure de Paris) ;
- **Ouverture du vote** : jeudi 3 décembre à 8h00 (heure de Paris) ;
- **Clôture du vote** : jeudi 10 décembre à 17h00 (heure de Paris).

- Avant l'ouverture du vote, je prends connaissance des scrutins auxquels je suis appelé(e) à voter ainsi que des listes électorales.
- Les candidatures et leurs professions de foi sont mises en ligne sur le Portail Elections au plus tard le 17 novembre.

COMMENT VOTER ?



J'ACTIVE MON COMPTE ÉLECTEUR

Dès le 5 octobre

Pour pouvoir voter, j'**active mon compte électeur, au plus tôt** en amont de l'ouverture du scrutin :

- Je clique sur le **lien à usage unique** qui m'est adressé(e) par courriel sur ma **messagerie professionnelle**, en cliquant sur ce lien je suis redirigé(e) vers le **portail Elections** ;
- Je crée mon **mot de passe** personnel ;
- Je choisis une **question « défi »** parmi celles proposées et je renseigne ma réponse secrète.



J'OBTIENS MON CODE DE VOTE

Dès le 10 octobre

- Si j'ai un compte ENSAP, je récupère mon code de vote depuis mon **compte ENSAP (procédure de droit commun)**. Ce code de vote vaut pour **toute la période électorale**.

Dès le 3 décembre

- Il est également possible de récupérer un code de vote **depuis le portail Elections via deux autres solutions accessibles selon votre profil** :
 - **FranceConnect** : je m'authentifie via un fournisseur d'identité de FranceConnect ;
 - **La Question « défi »** : je renseigne ma question défi ainsi que ma réponse secrète.



J'ACCÈDE AU VOTE

Du 3 décembre au 10 décembre

À l'ouverture du scrutin, la fonctionnalité « **ACCÉDER AU VOTE** » est activée dans mon espace personnel et je peux accéder au **portail de vote**.

L'accès au vote repose sur la saisie de mon **code de vote récupéré préalablement**.



BESOIN D'AIDE ?

- L'ensemble des informations pratiques est disponible sur la page d'accueil
- La cartographie des centres d'assistance est accessible dans la rubrique « Informations pratiques »



DEPUIS QUEL SUPPORT JE PEUX VOTER ?

Le vote électronique est accessible depuis les supports suivants :

- un ordinateur personnel ou professionnel ;
- un smartphone ;
- une tablette.